



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SOULIGNE-SOUS-BALLON**

**Date de convocation :**  
**11 décembre 2024**

**Date d'affichage :**  
**11 décembre 2024**

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice : 15**  
**Présents : 8**  
**Votants : 11**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David CHOLLET.

Etaient présents : Mmes CABARET Nelly, MILITON Audrey, MM. CHOLLET David, GUITTET Fabien, LAUNAY Vincent, LETAY Francis, POMMIER Olivier et TORTEVOIS Fabien.

Absents excusés : Madame MORTIER Nathalie qui donne pouvoir à Madame CABARET Nelly, Madame RENAULT Christelle qui donne pouvoir à Monsieur LETAY Francis, Madame GRATEDOUX Chantal qui donne pouvoir à Monsieur POMMIER Olivier, Monsieur GUELFF Cyrille qui avait donné pouvoir à Monsieur POMMIER Olivier également mais ce pouvoir ne peut être pris en compte étant donné que Monsieur POMMIER Olivier a déjà un pouvoir, Mesdames GOURMEL Aurélie, Madame POIRIER Véronique et Monsieur TOUZARD Michel

Secrétaire de séance : Madame CABARET Nelly.

**DELIBERATION N°2024-12-03 : OBJET : SALLE DES FÊTES : TARIFS DE LOCATION, ENERGIE ET VAISSELLE 2026 :**

Monsieur le Maire commence par rappeler que le Conseil municipal avait délibéré, en novembre 2024, pour déterminer les tarifs de location salle des Fêtes pour 2024 et 2025.

Il convient donc par anticipation de fixer les tarifs de location salle des Fêtes 2026 et le tarif de l'énergie pour 2026. A cet effet, la Commission bâtiments s'est réunie le jeudi 12 décembre 2024, afin de travailler sur ce sujet et établir une proposition de tarifs.

Monsieur le Maire projette ensuite les propositions de tarifs location 2026 de la Salle des Fêtes et énergie, faites par la commission bâtiments. Cette dernière propose de maintenir les tarifs de location 2026 de la salle des fêtes et énergie, au même niveau qu'en 2025.

Suite à la demande faite par le Maire lors de la dernière réunion de Conseil municipal, la commission bâtiments a également revu, pour 2026, les tarifs de la feuille inventaire et propose d'ajouter le chariot sur la feuille inventaire avec un tarif fixé à 200 € et d'enlever les plats cuisson.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les propositions faites par la commission bâtiments en matière de tarifs location et énergie salle des Fêtes pour 2026 et les éléments mobiliers listés sur la feuille d'inventaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-de fixer les tarifs de location salle des Fêtes pour 2026 tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous.

-de fixer un montant forfaitaire pour le montant des arrhes qui est déterminé dans le tableau des tarifs de location Salle des Fêtes 2026 ci-dessous. En cas de location au-delà de 2 jours, il est décidé que le montant forfaitaire d'arrhes est calculé en cumulant les montants d'arrhes correspondants à la durée de location (Par exemple pour 3 jours : cumul du montant d'arrhes forfaitaire de 2 jours + 1 jour).

-d'approuver les principes tarifaires énoncés en-dessous des tarifs de location Salle des Fêtes 2026, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

-d'autoriser que ces nouveaux tarifs soient notés dans les contrats de location salle des fêtes 2026.

#### TARIF DE LOCATION SALLE DES FETES 2026

	COMMUNE			HORS COMMUNE		
	NBRES JOURS	ARRHES A VERSER	PRIX LOCATION	NBRES JOURS	ARRHES A VERSER	PRIX LOCATION
REPAS – BUFFET – MARIAGE - BAL	1	58 euros	230 euros	1	100 euros	400 euros
	2	90 euros	342 euros	2	150 euros	600 euros
VIN D'HONNEUR - GALETTE - REUNION SPECTACLE – CARTES– JEUX – EXPOSITIONS – ANIMATIONS (Bourses, Loto...)	1	25 euros	100 euros	1	50 euros	200 euros
ACTIVITE COMMERCIALE	1	115 euros	450 euros	1	115 euros	450 euros
	2	170 euros	680 euros	2	170 euros	680 euros

Electricité en 2026 : 0,45 euros du KWh consommé.

A chaque location, le tarif de la journée supplémentaire est à 50 % du tarif de base (nota : tarif qui sera également appliqué en cas de remise des clés à l'utilisateur dès le vendredi avant 14H).

Les Associations communales bénéficient d'une location gratuite par an pour une utilisation en weekend et la location est gratuite si elles effectuent leurs représentations en semaine. Cependant, les Associations communales qui feront payer un droit d'entrée pour toute représentation à la Salle des Fêtes en semaine ne bénéficieront plus du tarif gratuit et seront dans l'obligation d'acquitter le tarif de location de la Salle des Fêtes correspondant à l'utilisation qui est faite de la salle.

Si une association loue la salle des fêtes durant deux jours le weekend en faisant valoir le principe de gratuité énoncé précédemment, le premier jour de location sera bien gratuit mais en revanche, le deuxième jour sera facturé 50% du tarif de base.

-de valider les tarifs des éléments mobiliers à inscrire sur la feuille d'inventaire 2026 tels que mentionnés sur le tableau d'inventaire annexé à la présente délibération.

-de mandater Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à passer et signer tous les actes relatifs à ces décisions ou en découlant.

Adopté à l'unanimité des votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État, ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON. Cette dernière dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence gardé durant deux mois vaut décision implicite de rejet. Cette dernière ou la décision expresse pourra être déférée au Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois.

Pour extrait certifié conforme.

Le 15 janvier 2025.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

David CHOLLET

Nelly CABARET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203405-20241219-2024-12-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2025

Publication : 15/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



**LOCATION SALLE DES FETES DU .....**

	<p><b>FEUILLE D'INVENTAIRE A RAPPORTER LE JOUR DE L'INVENTAIRE INITIAL.</b> Celui-ci sera établi en double exemplaire.</p> <p><b>DESCRIPTION SALLE DES FETES</b> <u>Configuration pour 220 personnes.</u></p>
---	---

**Nombre de personnes maximum conseillées en situation repas par mesure de sécurité : 220**

Capacité maximale d'accueil de la salle (debout) : 364 personnes.

**PERSONNE A CONTACTER POUR LA REMISE DES CLES AVANT ET APRES INVENTAIRE AU-MOINS 8 JOURS AVANT :**

**Madame Emilie MONCEAU au 06-43-21-70-75.**

VAISSELLE	Quantité disponible	Quantité demandée	Tarif vaisselle cassée	Inventaire avant location	Inventaire après location
Assiettes plates Ø 24 cm	300		4,00 €		
Assiettes plates Ø 19 cm	150		3,00€		
Assiettes creuses	150		4,00€		
Verres « Normandie » 16,5 cl	150		2,00 €		
Verres « Normandie » 11 cl	150		2,00 €		
Flûtes « Normandie »	150		3,00 €		
Verres enfants	36		2,00 €		
Fourchettes	150		1,00 €		
Couteaux	150		1,00 €		
Cuillères à café	150		1,00 €		
Cuillères à potage	150		1,00 €		
Tasses à café	150		2,00 €		
Pichets verre 1L	3		3,00 €		
Carafes	11		3,00 €		
Pichets inox 1L	3		20,00 €		
Corbeilles à pain	19		7,00 €		
Saladiers	4		7,00 €		
Sauciers inox	11		7,00 €		
Légumiers inox	6		10,00 €		
Plats inox	4		8,00 €		
Plats cuisson : Grand	1	Ancien Four	80,00 €	A supprimer	
Petit	1		40,00 €		
Tirs bouchons	2		5,00 €		
Plateaux service	6		8,00 €		
Louches : Grande	1		30,00 €		
Moyenne	1		20,00 €		
Petite	1		10,00 €		

Ramasse-couverts	4		8,00€	
Casseroles :				
Ø 24	1		50,00 €	
Ø 18	1		32,00 €	
Ø 14	1		25,00 €	
Faitout Ø 45 36L + couvercle	1+		80,00 € +	
	1		20,00 €	
Faitout Ø 32 12L + couvercle	1+		45,00 € +	
	1		12,00 €	
Ecumoirs	1		7,00 €	
Couteau à pain	1		8,00 €	
Couteau à trancher	1		15,00 €	
Paniers lave-vaisselle	5		25,00 €	
Range-couverts lave-vaisselle	4		8,00 €	
Essoreuse à salade	1		7,00 €	
Ouvre-boîte	1		4,00 €	
Poêle	1		25,00 €	
Tables	57		150,00 €	
Chaises	240		40,00 €	
Casiers :	15		40,00 €	
Réhausse :	26		15,00 €	
Chariot porte-casiers	1		150,00 €	
Allume-gaz	1	Mini 4,50€	10,00€	
Gastros four	6	Mini 28,50€	35,00€	
Grilles inox four	12	Mini 11€	15,00€	
Chariot inox	1		200,00€	

**RELEVÉ COMPTEUR ELECTRIQUE :**

RELEVÉ INITIAL HEURES CREUSES : ..... HEURES PLEINES : .....

RELEVÉ FINAL HEURES CREUSES : ..... HEURES PLEINES : .....

KWH CONSOMMES HC : ..... HP : .....

**TOTAL KWH CONSOMMES DURANT LOCATION : .....**

**REMARQUES PARTICULIERES LORS DE L'ETAT DES LIEUX :**

<u>INITIAL</u> :	<u>FINAL</u> :

**SIGNATURES :**

<p>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur</p> <p><b>INITIAL (gestionnaire et locataire) :</b></p> <p>072-217203405-20241219-2024-12-03-DE</p> <p>Accusé certifié exécutoire</p> <p>Réception par le préfet : 15/01/2025</p> <p>Publication : 15/01/2025</p> <p>Pour l'autorité compétente par délégation</p>	<p><b>FINAL (gestionnaire et locataire) :</b></p>
--	---

